



## Action sociale dans les DDI : la CFDT écrit au secrétaire général du MI (04-03-21)

**Depuis le mois de juillet 2020 la question de l'action sociale dans les DDI reste un sujet préoccupant pour les agents. La CFDT demande au Ministère de l'Intérieur de reprendre les échanges sur le dossier pour améliorer et stabiliser les droits.**

[...]

Monsieur le Secrétaire Général,

Après notre [précédent courrier](#) sur la mise en place des SGCD, nous nous permettons de vous interpellier à nouveau sur le dossier de l'Action sociale.

**Les représentants CFDT ont souhaité le 11 février le report du groupe de travail conjoint portant sur l'action sociale.**

Lors de la tenue du premier groupe de travail consacré à ce sujet, le 21 juillet 2020, la CFDT avait demandé à disposer d'un panorama complet des dispositifs et procédures d'aides sociales de chaque ministère du périmètre de l'administration territoriale de l'État.

La CFDT avait alors insisté sur la nécessité de connaître également les montants détaillés par type d'Action sociale et par agent pour chacun des ministères concernés.

De même, la CFDT avait indiqué qu'elle souhaitait que les problématiques des réseaux de tous les acteurs de l'Action sociale (médecine de prévention, assistants sociaux de service, conseillers et assistants de prévention) fassent l'objet d'une analyse approfondie.

Force est de constater, sept mois plus tard, que nos représentants ne disposent à ce jour d'aucuns chiffres consolidés, d'aucune analyse quantitative ou qualitative et que le sujet n'est qu'un « chantier » dans le document réalisé par BearingPoint.

Par ailleurs, si les questions de convergence sur la restauration collective et de délégation de gestion relative à la prise en charge financière des prestations d'action sociale des agents des DDI par les SGCD sont effectivement des sujets soulevés en juillet par les organisations syndicales, nos représentants ont découvert avec étonnement l'apparition ex nihilo d'un projet d'harmonisation des modalités des « arbres de Noël » et des séjours pour enfants.

Pour notre part, nous considérons que ce sujet relève avant tout d'un travail à mener au niveau de la Fonction publique, tant les acteurs et moyens mis en œuvre diffèrent entre les ministères.

**La CFDT souhaite que soient prioritairement discutées les thématiques ayant suffisamment de bases communes pour être traitées rapidement, en s'appuyant sur un constat partagé dans le cadre d'un groupe de travail spécifique, non corrélé au groupe de suivi de la mise en place des SGCD.**

[...]

-----